



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE MERCREDI, LE 29 MAI 2024 À 8H30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier
Stéphane Joyal, conseiller
Jean Junior Désormeaux, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs Fernand Boudreault, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité, Danny Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, Daniel Lemieux directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement à la Direction générale et madame Laurence Chénard, greffière adjointe

CE - 14223/24-05-29

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14224/24-05-29

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14225/24-05-29

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 16 MAI 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 mai 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 17 mai 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 mai 2024 soit approuvé.

CE - 14226/24-05-29

POINT 5.1

TOURNOI DE GOLF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie organise son tournoi de golf annuel le 4 juillet prochain;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cette journée;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite y déléguer 4 participants;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme achète quatre (4) billets à 295 \$ pour un montant total de 1 180 \$ pour le tournoi de golf du 4 juillet prochain.

La Ville de Saint-Jérôme achète un (1) billet pour le souper à 90 \$.

La Ville de Saint-Jérôme délègue les personnes suivantes : Dominic Boyer, Michel Gagnon, Stéphane Joyal, Jacques Laplante pour cette journée de golf et Martin Pigeon pour le souper.

La trésorière soit autorisée à défrayer les frais de 1 270 \$ à la municipalité de Sainte-Sophie pour l'évènement.

CE - 14227/24-05-29

POINT 5.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET ESCOUADE SCOLAIRE ET COMMUNAUTAIRE - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE le volet « développement de la communauté » a été créé principalement pour offrir un soutien financier complémentaire aux organismes communautaires ou de loisirs communautaires reconnus par la Ville;

ATTENDU QUE ce volet du Fonds de soutien communautaire répond également à des enjeux qui minent la capacité d'agir collective;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE le volet « développement de la communauté » du Fonds de soutien communautaire agit comme un levier d'investissement dans l'émergence de projet novateurs et porteurs;

ATTENDU QUE le volet « développement de la communauté » permet à la Ville, en collaboration avec ses principaux partenaires du développement social, d'assurer un leadership en matière de concertation et ainsi, favoriser l'essor de projets visant à dénouer des situations problématiques pour une partie ou pour l'ensemble des organismes communautaires ou de loisirs communautaires œuvrant sur le territoire;

ATTENDU QUE la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le 2 mai 2024, recommande l'octroi d'une aide financière de 30 000 \$ pour le projet Escouade scolaire et communautaire;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière de 30 000 \$ pour le projet Escouade scolaire et communautaire à l'organisme Carrefour Jeunesse-emploi Rivière-du-Nord.

CE - 14228/24-05-29 POINT 5.3

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS NATURELS DE LA SAUVAGINE, DU BOIS-DES-SŒURS ET DE RUE LAMONTAGNE (2022-7 TRAV)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Civisol inc. », par la résolution numéro CM-15203/22-05-17, le contrat pour les travaux d'aménagement des parcs naturels de la Sauvagine, du Bois-des-Sœurs et de la rue Lamontagne (2022-7 TRAV);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 29 août 2023;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 16 avril 2024 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'acceptation définitive des travaux d'aménagement des parcs naturels de la Sauvagine, du Bois-des-Sœurs et de la rue Lamontagne, exécutés par l'entrepreneur « Civisol inc. », dans le cadre de l'appel d'offres 2022-7 TRAV, soit approuvée.

CE - 14229/24-05-29 POINT 5.4

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ORGANISME MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME - MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE depuis 2008, la Ville contribue financièrement au programme Médiation conciliation de quartier des Laurentides;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme Mesures Alternatives des

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Vallées du Nord dans le cadre de son programme Médiation conciliation de quartier des Laurentides pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE l'organisme communautaire Mesures Alternatives des Vallées du Nord contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes et au développement de l'exercice de la citoyenneté et du civisme dans les Laurentides;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités participent financièrement à ce programme;

ATTENDU QUE la contribution est basée sur la population de 82 274 habitants à 0,34 \$/habitant, pour un montant total de 27 973,16 \$;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 2 mai 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif au programme Médiation conciliation de quartier des Laurentides avec l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord.

La Ville autorise le versement d'une contribution de 27 973,16 \$ pour l'année 2024-2025.

CE - 14230/24-05-29

POINT 5.5

DEMANDE DE MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT (MEC) – TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES, DRAINAGE, ÉCLAIRAGE ET SYSTÈMES DE GESTION DE LA CIRCULATION SUR LA MONTÉE SAINT-NICOLAS (AO 2019-1,1 ING)

ATTENDU QUE des travaux de gestion de la circulation sur la montée Saint-Nicolas sont prévus au programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2024-2026;

ATTENDU les recommandations du rapport de l'étude de circulation et de sécurité, préparé par la firme « CIMA+ » : L04095A, février 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a suspendu l'exécution du mandat pendant environ 36 mois et que cette interruption ainsi que la reprise partielle du concept d'aménagement ont donné lieu à une demande d'honoraires supplémentaires de la part du consultant (voir l'avenant d'honoraires– révision no 2 de la firme « Groupe Civitas inc. » datée du 26 février 2024 ci-joint) pour la reprise du mandat professionnel selon les recommandations de l'étude de circulation préparé par la firme « CIMA+ »;

ATTENDU les justifications fournies au formulaire de demande de modification à l'envergure d'un contrat (MEC) pour la reprise du mandat professionnel préparé par le Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville entérine une dépense supplémentaire à la firme génie-conseil « Groupe Civitas inc. » pour un montant n'excédant pas la somme de 80 585,98 \$, incluant les taxes, portant la valeur totale du contrat à 232 640,42 \$, incluant les taxes et indexations.

La Ville impute la dépense au règlement d'emprunt numéro 0873-000.

CE - 14231/24-05-29

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES TECHNIQUES POUR LE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES ÉGOUTS EXISTANTS - TRAVAUX À DIVERS ENDROITS (2024-1,2 TV)

ATTENDU QUE les travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville - Année 2024 sont prévus au programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2024-2026;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres public pour les services techniques de nettoyage et d'inspection télévisée des égouts existants (2024-1,2 TV);

ATTENDU QUE l'estimation du coût des services techniques, préparé par le Service de l'ingénierie avant la demande de prix est de 236 897,54 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE Madame Laurence Chénard, greffière adjointe, a procédé le 22 avril 2024 à l'ouverture des soumissions publiques suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (Taxes incluses)	Conformité de la soumission
Can-Explore inc.	106 175,32 \$	Conforme
Drainavac inc.	106 699,47 \$	Non Conforme
Iprima conseil inc.	126 414,32 \$	Conforme
Sanivac inc.	133 396,24 \$	Conforme
Solutions Environnementales 360	140 281,91 \$	Non évaluée
Can-Inspecc inc.	161 022,25 \$	Non évaluée
Hydrocam	172 350,91 \$	Non évaluée
InspeccVision 3D	221 794,82 \$	Non évaluée

ATTENDU QUE le rapport de conformité des soumissions préparé par le Service de l'ingénierie en date du 1^{er} mai 2024.

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat pour la fourniture de services techniques pour le nettoyage et inspection télévisée des égouts existants (2024 1,2 TV) au plus bas soumissionnaire conforme soit "Can Explore inc." pour un montant ne pouvant excéder la somme de 106 175,32 \$ taxes incluses.

La Ville impute la dépense au poste budgétaire numéro 24-986-00-411.

CE - 14232/24-05-29

POINT 6.2

CESSION D'ACTIFS – SERVICE DE REMORQUAGE POUR LA POLICE 2023-2024 (2022-BS-176)

ATTENDU QUE par la résolution CE-13675/23-02-23, la Ville a octroyé le contrat pour les services de remorquage de véhicules pour le service de Police du 16

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

février 2023 au 15 février 2024 à 9197-1374 Québec inc. (Groupe TRL);

ATTENDU l'avis du fournisseur de la cession de « 9197-1374 Québec Inc. (Groupe TRL) » à la nouvelle entreprise « Groupe Lussier RT » à compter du 1er avril 2024;

ATTENDU QUE les paiements et tous les autres documents pertinents doivent dorénavant être envoyés à « Groupe Lussier RT »;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise la cession du contrat qui avait été octroyé à « 9197-1374 Québec Inc. (Groupe TRL) » à la nouvelle entreprise « Groupe Lussier RT ».

La Ville autorise les paiements et tous les autres documents pertinents à être envoyés à « Groupe Lussier RT » pour le contrat (2022-BS-176) octroyé pour un montant annuel ne pouvant excéder 96 475,52\$, taxes incluses pour le lot #1 et pour un montant annuel ne pouvant excéder la somme de 83 874,26\$ taxes incluses pour le lot #2.

CE - 14233/24-05-29 POINT 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT - FAUCHAGE DES ABORDS DE RUES ET DE TERRAINS VACANTS ET BASSINS POUR 2024 (2025 OPTIONNEL) 2024-BS-040

ATTENDU QUE le 24 avril 2024, le Service des finances de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour le fauchage des abords de rues et de terrains vacants et bassins pour 2024 (2025 optionnel) conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

1. Les Entreprises N. Théorêt inc.
2. Entreprise Dominic Alarie (9187-9999 Québec inc.)
3. Lee Ling Paysagement (9123-0871 Québec inc.)
4. Les Cèdres Lachenaie (9398-7261 Québec inc.)

ATTENDU QUE l'estimation du coût annuel, évalué par Erik Deslandes, du Service des travaux publics, avant la période d'appel d'offres, est de 55 073,03\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'acheteur de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues, au Service des finances, le 2 mai 2024;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis annuel (Taxes incluses)	Montant total incluant l'option (Taxes incluses)
9187-9999 Québec inc. Entreprise Dominic Alarie	50 186,59 \$	100 373,18 \$
9398-7261 Québec inc.	54 383,18 \$	108 766,36 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise 9187-9999 Québec inc. (Entreprises Dominic Alarie) est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat pour le fauchage des abords de rues et de terrains vacants et bassins pour 2024 (2025 optionnel) à l'entreprise 9187-9999 Québec inc. (Entreprises Dominic Alarie), pour un montant de 50 186,59\$ taxes incluses.

La durée du contrat s'échelonne du 1er juin 2024 jusqu'au 30 septembre 2024.

La Ville puisse, 60 jours avant le début de la saison suivante, se prévaloir de l'option de le reconduire, pour une (1) année supplémentaire, soit du 1er juin 2025 au 30 septembre 2025. Le contrat a une valeur potentielle de 100 373,18\$ taxes incluses.

CE - 14234/24-05-29

POINT 6.4

ADJUDICATION DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LE SUIVI DE LA GESTION DES SOLS CONTAMINÉS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL SYNTHÉTIQUE ET TRAVAUX CONNEXES AU PARC JACQUES-LOCAS (AO 2023-9 LABO)

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement du Parc Jacques-Locas, phase I, sont prévus au programme triennal 2024-2026 des dépenses en immobilisations (projet #54);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et le suivi de la gestion des sols contaminés pour les travaux d'aménagement d'un terrain de baseball synthétique et travaux connexes au Parc Jacques-Locas (AO 2023-9 LABO);

ATTENDU QUE l'estimation du coût des services techniques, préparé par le Service de l'ingénierie avant la période d'appel d'offres, est de 109 410,60 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les offres reçues sont les suivantes :

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (taxes incluses)
Les services EXP inc.	98 790,96 \$
Qualilab Inspection inc.	102 418,70 \$
Groupe ABS	114 941,14 \$
Solmatech inc.	131 925,05 \$

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et le suivi de la gestion des sols contaminés pour les travaux d'aménagement d'un terrain de baseball synthétique et travaux connexes au Parc Jacques-Locas au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les services EXP inc. » pour un montant de 98 790,96 \$ (taxes et contingences incluses).

La dépense soit imputé au règlement d'emprunt numéro 0972-000.

CE - 14235/24-05-29

POINT 6.5

ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT) EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU PROJET DE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL (BA 2024-44)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de prix auprès de trois firmes d'architectes selon les procédures prévues au règlement de gestion contractuelle, pour un mandat de services professionnels en architecture pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique PFT (Demande de prix No 2024-44 ARCH);

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparé par le bureau de projets avant la demande de prix est d'environ 80 000 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les trois soumissionnaires ont, comme demandé, fourni leurs offres de services à monsieur Sacha Desfossés, responsable du bureau de projets, avant 10 h, le 9 mai 2024;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)	Rang
Atelier IDEA inc.	55 762,88 \$	1
ZED architectes inc.	78 183,00 \$	2
Yves Woodrough architectes inc.	99 830,25 \$	3

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie à la firme « Atelier IDEA inc. » le mandat de services professionnels en architecture pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique PFT en architecture requis dans le projet du nouveau garage municipal (2024-44), pour un montant ne pouvant excéder la somme de 55 762,88 \$, incluant les taxes.

La Ville impute temporairement cette dépense à même la réserve financière créée en vertu du règlement numéro 0854-000 dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant la confection de plans et devis et autres services professionnels connexes. Cette même dépense sera transférée au règlement d'emprunt à venir pour ce projet une fois ce dernier adopté par la Ville et approuvée par le MAMH.

Le conseiller monsieur Stéphane Joyal déclare son intérêt et ne prend pas part aux délibérations.

CE - 14236/24-05-29

POINT 6.6

ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT) EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL (BA 2024-44)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de prix auprès de trois firmes d'ingénierie selon les procédures prévues au règlement de gestion contractuelle, pour un mandat de services professionnels en ingénierie pour la

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

réalisation d'un programme fonctionnel et technique PFT (Demande de prix No 2024-44 ING);

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparé par le Bureau de projets avant la demande de prix est d'environ 80 000 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les trois soumissionnaires ont, comme demandé, fourni leurs offres de services à monsieur Sacha Desfossés, responsable du bureau de projets, avant 11 h, le 9 mai 2024;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)	Rang
DWB Consultants	78 757,88 \$	1
Blondin, Fortin et associés	111 525,75	2
BHP Conseils	N/A	N/A

Il est proposé par : Marc Bourcier

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie à la firme « DWB Consultants » le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique PFT en ingénierie requis dans le projet du nouveau garage municipal (2024-44), pour un montant ne pouvant excéder la somme de 78 757,88 \$.

La Ville impute temporairement cette dépense à même la réserve financière créée en vertu du règlement numéro 0854-000 dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant la confection de plans et devis et autres services professionnels connexes. Cette même dépense sera transférée au règlement d'emprunt à venir pour ce projet une fois ce dernier adopté par la Ville et approuvée par le MAMH.

CE - 14237/24-05-29

POINT 7.1

CONSENTEMENT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE - PARTIE DU LOT 4 714 703 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'une section de trottoir empiétant sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 4 714 703 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), dont Thiery Piam Tueno et Irene Sombi Kollo Mbang sont propriétaires (adresses civiques 2000 à 2002, rue Shculz et 765 à 767, rue Bélanger);

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour la mise en place, l'entretien, la réparation et le remplacement de la section de trottoir sur une partie de l'immeuble, d'une superficie approximative de 5,2 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble ont signé un consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude, lequel document est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE l'assiette des travaux et de la servitude est illustrée au plan joint en annexe « B » du consentement susmentionné;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à défrayer les coûts de l'arpenteur-géomètre et du notaire pour la préparation de l'acte de servitude;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude.

La Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude sur une partie du lot 4 714 703 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs-géomètres afin de procéder à la rédaction de la description technique.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir et assume les frais de préparation et de publication d'un acte de servitude.

CE - 14238/24-05-29
POINT 7.2

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES AVEC LES MUNICIPALITÉS DE PRÉVOST ET DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

ATTENDU QUE les municipalités de Prévost et de Saint-Lin-Laurentides souhaitent implanter un service téléphonique 3-1-1 pour leurs citoyens et qu'elles ont mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour les accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a pris connaissance du document contexte et explications et qu'elle comprend les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour la Ville de Saint-Jérôme seront réacheminés au numéro de téléphone de la Centrale du citoyen (450 569-5000);

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise les municipalités de Prévost et de Saint-Lin-Laurentides ainsi que les fournisseurs de services en télécommunications à transmettre les appels acheminés au 3-1-1 par l'entremise des centres d'interconnexion filaires et des tours cellulaires partagés sur le territoire aux municipalités demandereses (Prévost et Saint-Lin-Laurentides).

La Ville autorise Marie-Ève Proulx, Directrice adjointe du Service des communications et des relations avec les citoyens, à signer les consentements.

CE - 14239/24-05-29
POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière adjointe,

Marc Bourcier



LAURENCE CHÉNARD, avocate